RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-8**	**Objet : Salon du livre jeunesse 2025 Prise en charge des frais relatifs aux auteurs illustrateurs invités, et des bénévoles**

Date de la convocation : 23/01/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Catherine BONY, adjointe au maire
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
	Claudie NUNES	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
	Laëtitia CHAUMONT	
Violaine COROLLER		
	Jamal IDZIM	
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Madame Isabelle JALLAIS GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 21 au 23 mars 2025.

Elle propose que, dans le respect de la charte des auteurs, la commune de Saint-Gervais-la-Forêt finance les interventions des auteurs/illustrateurs, ainsi que leurs frais d'hébergement, de déplacement et de restauration.

Les intervenants pour cette édition sont:

- BONACINA Irène
- CONCEJO Joanna
- DORAY Malika
- HELLE Inbar
- LECOMTE Ludovic
- LOUIS Catherine
- MALARD Chloé
- MASSON Annick
- NAYLOR-BALLESTEROS Chris
- NICOLET Stéphane
- PAILLER Jérémy
- PELON Sébastien
- PRIGENT Andrée
- RENON Delphine
- SANGIO Lorenzo
- SCHVARTZ Claire
- SOLÉ Caroline
- VALCKX Catharina
- VAN DER HAEGHEN Laure
- WISNIEWSKI Gaya

De plus, Madame Isabelle JALLAIS GUILLET propose la prise en charge des mêmes frais des deux bénévoles : [redacted] et [redacted] lors des déplacements dans le cadre de l'organisation du Salon du livre Jeunesse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

- ***approuve la prise en charge par la commune des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des auteurs/illustrateurs participant à l'édition 2025 du salon du livre jeunesse, listés ci-dessus .***
- ***approuve la prise en charge par la commune des frais de déplacement et d'hébergement des deux bénévoles évoqués ci-dessus, dans le cadre de leurs missions pour le salon du livre jeunesse, édition 2025.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 04/02/2025
Publié le 04/02/2025

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 30/01/2025
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Catherine BONY